



# Commune de LA COURTINE

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Retraçant les informations financières essentielles

**BP 2022 et CA 2021**

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. La dette*

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 12 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
  
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II. La section de fonctionnement**

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, cinéma...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 827 527,17 euros (hors excédent de fonctionnement reporté : 222 272,87 €).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel (salaires, charges sociales, assurances, médecine du travail) représentent 44,09 % des dépenses de fonctionnement de la commune en 2021 (hors virement à la section d'investissement).

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 705 810,57 euros (hors virement à la section d'investissement, opération d'ordre : 90 646 €).

Personnel – Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Cat.	Filières/ Grades	Effectivement pourvu titulaire		Effectivement pourvu non titulaire	
		Temps complet	Temps NC	Temps complet	Temps NC
B	Rédacteur	0	0	1	0
C	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	1
<b>Total Filière administrative</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
C	Agent de maîtrise	1	0	0	0
C	Adjoint technique	4	0	1	0
<b>Total Filière technique</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
C	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	0	0
<b>Total Filière sociale</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
C	Adjoint du patrimoine	0	1	0	0
<b>Total Filière animation</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux et l'attribution de compensation par la Communauté de communes,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Les montants issus du compte administratif 2021 se répartissent comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	227 915,10 €	013	Atténuation de charges	5 937,60 €
012	Charges de personnel, assimilées	311 212,52 €	70	Produits des services du domaine	35 225,93 €
014	Atténuations de produits	14 856,00 €	73	Impôts et taxes	412 818,42 €
65	Autres charges de gestion	120 590,04 €	74	Dotations et participations	316 713,35 €
66	Charges financières	11 167,40 €	75	Produits de gestion courante	35 022,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 069,51 €	76	Produits financiers	13,44 €
			77	Produits exceptionnels	7 726,92 €
			042	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 069,51
<b>Total des dépenses</b>		<b>705 810,57 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>827 527,17 €</b>

Les montants proposés pour le budget primitif 2022 se répartissent comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	347 250,00 €	002	Résultat de fonctionnement	232 779,42 €
012	Charges de personnel, assimilées	431 100,00 €	013	Atténuation de charges	5 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	76 268,00 €	70	Produits des services du domaine	31 869,45 €
65	Autres charges de gestion	150 110,00 €	73	Impôts et taxes	412 529,13 €
66	Charges financières	11 800,00 €	74	Dotations et participations	313 459,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	75	Produits de gestion courante	26 800,00 €
68	Dotations aux provisions	16 000,00 €	76	Produits financiers	13,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	550,00 €	77	Produits exceptionnels	10 728,00 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 033 278,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>1 033 278,00 €</b>

*Nota : Il s'agit d'un budget prospectif, les dépenses inscrites et les crédits ouverts ne seront donc pas nécessairement réalisés intégralement.*

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

Concernant la fiscalité, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021. Les taux votés en 2022 sont donc ceux de 2021 sans augmentation et en tenant compte pour la TFPB du taux départemental qui vient compenser la perte de TH depuis cette même année.

Les taux pour les taxes seront donc les suivants pour 2022 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,81 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 43,65 %

#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations Globales de Fonctionnement attendues de l'Etat s'élèveront à :

- Dotations forfaitaires : 169 037 euros.
- Dotation de solidarité rurale « bourg centre » : 53 892 euros.
- Dotation de solidarité rurale « péréquation » : 26 550 euros.

#### e) Intégration des résultats du SIVOM

Suite à la dissolution du SIVOM de La Courtine et à la répartition de l'actif et du passif restant entre les communes membres, la somme de - 10 344,07 € a été intégrée en fonctionnement au budget de La Courtine.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes d'investissement 2021 représentent 105 892,61 euros.

- en recettes : le budget d'investissement de la commune regroupe les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ainsi que le FCVTA et les cessions d'immeuble.

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 136 231,54 euros.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Les montants issus du compte administratif 2021 se répartissent comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
21/23	Opérations d'équipement	42 837,21 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	68 452,11 €
16	Emprunts et dettes assimilées	79 324,82 €	13	Subventions investissement	17 370,99 €
040	Opération d'ordre	14 069,51 €	020	Opération d'ordre	20 069,51 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>136 231,54 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>105 892,61 €</b>

Les montants proposés pour le budget primitif 2022 se répartissent comme suit (avec intégration des restes à réaliser) :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
001	Résultat d'investissement reporté	66 425,98 €	021	Virement section fonctionnement	76 268,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	70 790,00 €	024	Cession d'immeuble	59 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	64 705,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	107 361,98 €
23	Immobilisations en cours	86 179,02 €	13	Subventions investissement	32 470,02 €
			16	Dépôts et cautions reçues	13 000,00 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>288 100,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>288 100,00 €</b>

*Nota : Il s'agit d'un budget prospectif, les dépenses inscrites et les crédits ouverts ne seront donc pas nécessairement réalisés intégralement.*

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Acquisition de matériel informatique pour les écoles et la mairie
- Acquisition d'une brosse de désherbage
- Réfection de bâtiments communaux
- Acquisition d'un immeuble
- Réfection de la voirie

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 27 459 euros (matériel informatique, brosse de désherbage, voirie).
- du Département : 5 011,02 euros (voirie).

e) Intégration des résultats du SIVOM

Suite à la dissolution du SIVOM de La Courtine et à la répartition de l'actif et du passif restant entre les communes membres, la somme de 26 202,88 € a été intégrée en investissement au budget de La Courtine.

#### IV. La dette

Liste résumée des emprunts

Libellé	Durée	Taux (%)	Dette à l'origine	Annuité 2022	Capital au 31/12/2022	Dernière échéance	Prêteur
Remplacement des portes et fenêtres	15 ans	4,22	30 000 €	2 649,56 €	9 894,29 €	25/11/2034	C.A.
Investissements 2013	15 ans	3,30	130 000 €	2 433,10 €	59 607,83 €	30/06/2024	C.A.
Renégociation rénovation allées cimetière	7 ans	3,45	25 666,64 €	4 058,93 €	0,00 €	01/08/2031	C.A.
Renégociation acquisition Jannoueix et voirie	11 ans	4,05	99 815,43 €	4 890,04 €	41 421,22 €	05/10/2031	C.A.
Renégociation aire de stationnement	8 ans	3,60	22 474,53 €	11 424,58 €	3 169,09 €	01/02/2026	C.A.
Travaux aménagement lotissement du champ de foire	15 ans	0,94	250 000 €	3 283,18 €	154 203,55 €	01/04/2023	C.E.
Investissements 2017 (réseaux, voirie)	14 ans	1,40	200 000 €	3 793,18 €	124 999,97 €	01/02/2022	L.B.P.
Chargeur ALO France	7 ans	1,11	16 300 €	11 127,31 €	4 786,37 €	01/08/2028	C.A.
Investissements 2019 (voirie)	15 ans	0,77	150 000 €	2 739,90 €	121 368,41 €	15/01/2026	C.E.

Fait à La Courtine, le 14 avril 2022

Le Maire,



Jean-Marc MICHELON